



Honoraires de location TTC

Locaux d'habitation soumis à la loi du 6 juillet 1989	Honoraires TTC bailleur	Honoraires TTC locataire
Entremise et négociation	120 € TTC	
Visite, constitution du dossier, rédaction du bail	10 € TTC / m ² de surface habitable zone tendue	10 € TTC / m ² de surface habitable zone tendue
Etat des lieux location vide	3 € TTC / m ² de surface habitable	3 € TTC / m ² de surface habitable
Etat des lieux location meublée	3 € TTC / m ² de surface habitable	3 € TTC / m ² de surface habitable

Pour toute location dont la surface est inférieure à 20m², le montant des honoraires est fixé à 350 euros.

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.

Orpi gare immobilier – 5, avenue Anatole France – 94400 VITRY SUR SEINE

Honoraires au 13/01/2022

SAS Capital social de 1 000 €/ RCS B CRETEIL 834 191 553 Carte professionnelle T n° CPI 9401208000024324 délivrée par CCI Paris ILE DE FRANCE